

Ce mois de mars 2016 le "Projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages" revient en 2ème lecture à l'Assemblée Nationale.

En lère lecture, en mars 2015, les députés avaient voté pour une interdiction des néonicotinoïdes.

Malheureusement ce mois de janvier 2016 les sénateurs ont voté contre cette interdiction.

Aujourd'hui un incontestable consensus scientifique est pourtant établi sur les graves conséquences de leur usage sur les pollinisateurs, mais aussi sur les écosystèmes du sol et de l'eau.

Un collectif d'organisations (apiculteurs, paysans responsables, assos environnementalistes), auquel se joint l'AMLP, prépare un encart dans Le Monde, pour mettre en lumière l'enjeu de cette loi et apporter un soutien aux élus qui veulent faire adopter cette interdiction des néonicotinoïdes dans la loi sur la biodiversité.

Une pétition sous forme de lettre à son-sa député-e est en cours de lancement au sein des groupes organisateurs, avec consigne de la proposer dans nos réseaux. Ce courrier doit leur arriver quelques jours avant le 16 mars où débute la discussion sur cette loi à l'Assemblée.

Je nous invite donc à prendre le clavier ou la plume.

Une proposition de lettre ci-joint.

Et ci-dessous le lien vers la page où l'on peut trouver l'adresse mail de son-sa député-e.

<http://www.assemblee-nationale.fr/qui/>

Cordialement,

Joseph Mazé
secrétaire AMLP